

**EXTRAIT DU REGISTRE**

des

**DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 09 Octobre 2020

**COMMUNE DE LA BARBEN**DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE***République française  
Liberté, égalité, fraternité***DELIBERATION N°34 - 2020**

Nombre de membres en exercice .....	14
Nombre de membres présents .....	13
Nombre de membres votants .....	14

Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :  
02 Octobre 2020

L'an deux mille vingt et le neuf du mois d' octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Etaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, Philippe CARON, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Sophie BODIER , Bernard JEAN, Sabine BOUICHET, Carolyn TOCHON, Laurent LAMOTTE, Michel PUECH ,Mélanie HENARD formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉS DONNANT POUVOIR : Colette MARTINET à Maryvonne GASCON

SECRETARE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

**OBJET : Election d'un nouvel Adjoint au Maire suite à une démission :**

Suite à la démission de Monsieur Yves CHALAVAN de ses fonctions d'adjoint au Maire et de Conseiller, il est demandé au Conseil Municipal de procéder à la réélection d'un adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n° 02-2020 du 28 mai 2020 portant création de quatre postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n° 03-2020 du 28 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire,

Vu la démission de Monsieur Yves CHALAVAN de ses fonctions d'Adjoint au Maire et de Conseiller Municipal en date du 16 septembre 2020,

Vu l'acceptation de la démission par Monsieur le Sous-Préfet en date du 28 septembre 2020, reçue le 01 octobre 2020,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire,  
 Considérant que l'adjoint nouvellement élu prendra place après tous les autres, chacun des Adjoints restants passant au rang supérieur,  
 Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4<sup>ème</sup> Adjoint,  
 Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

**AYANT ENTENDU** l'exposé M. le Maire,

**Le Conseil Municipal** Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**PROCÈDE** à la désignation du 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidats : **Monsieur JEAN Bernard et Monsieur GOURLIA Michel**

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : **8 voix pour Bernard JEAN**

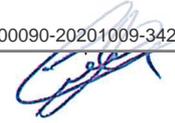
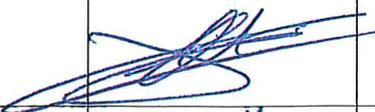
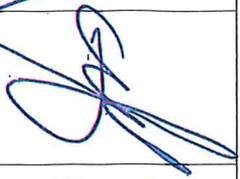
**4 voix pour Miche GOURLIA**

Monsieur Bernard JEAN est désigné en qualité de 4<sup>ème</sup> Adjoint au maire.

**ADOpte** le tableau des adjoints ci-dessous :

Fonction	Nom, Prénom
MAIRE	SANTOS Franck
1er Adjoint	GASCON Maryvonne
2 <sup>ème</sup> Adjoint	CARON Philippe
3 <sup>ème</sup> Adjoint	MARTINET Colette
4 <sup>ème</sup> Adjoint	JEAN Bernard

**PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence

<p>Franck SANTOS Maire</p> 	<p>PUECH Michel Conseiller Municipal</p> 
<p>GASCON Maryvonne 2<sup>ème</sup> Adjointe</p> 	<p>THOMAS Noël Conseiller Municipal</p> 
<p>CARON Philippe 3<sup>ème</sup> Adjoint</p> 	<p>BODIER Sophie Conseillère Municipale</p> 
<p>MARTINET Colette 4<sup>ème</sup> Adjointe</p> 	<p>BOUCHET Sabine Conseillère Municipale</p> 
<p>JEAN Bernard Conseiller Municipal</p> 	<p>TOCHON Carolyn Conseillère Municipale</p> 
<p>GOURLIA Michel Conseiller Municipal</p> 	<p>COYE Jean Conseiller Municipal</p> 
<p>LAMOTTE Laurent Conseiller Municipal</p> 	<p>HENARD Mélanie Conseillère Municipale</p> 

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 12/10/2020 de la publication/notification le 12/10/2020

Fait à La Barben, le 12/10/2020

Le Maire

Franck SANTOS

LA BARBEN, le 12 octobre 2020

Le Maire

Franck SANTOS

